SORTIE CINEMA/THEATRE EN DEHORS DES HORAIRES SCOLAIRES ET SANS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT

Pour toute sortie pédagogique en dehors des horaires scolaires et sans participation financière de l'établissement aucun document de nomination de régisseur de recettes ne sera délivré.

Le professeur concerné gère seul la totalité de la sortie de la réservation au paiement.

Mise à jour le, 18/09/2017